

INFORMATIONS – MAI 2017

N° 1170 - Les infos du mois :

S o m m a i r e

- Convention collective de l'enseignement privé à but non lucratif
- Lettre E.E.P. Santé : Les réseaux de soins
- AG2R Enseignants – Cotisations 2017
- Situation de l'emploi des salariés des OGE C



LES INFOS DU MOIS

I. CONVENTION COLLECTIVE DES ETABLISSEMENTS PRIVES A BUT NON LUCRATIF

La Convention Collective de l'Enseignement Privé Non Lucratif (EPNL) est officiellement entrée en vigueur le 12 avril 2017.

Pour découvrir les premiers éléments d'informations sur ces changements, vous trouverez en pièce jointe le communiqué du collège employeur et plus particulièrement les premières mesures à prendre pour ne pas oublier par exemple de modifier les bulletins de salaire, les PV d'élections, etc...

II. LETTRE E.E.P. SANTE : LES RESEAUX DE SOINS

L'affilié de l'accord **E.E.P. Santé** reste libre de choisir le professionnel de santé de son choix. Mais s'il se rend chez l'un des professionnels membre des réseaux de soins des quatre assureurs recommandés, il pourra sensiblement faire baisser son reste à charge tout en bénéficiant de services et de prestations de qualité.

Le seul fait d'être affilié au régime E.E.P. Santé ouvre l'accès à l'un de ces réseaux et aux services protégés. Le bénéfice des avantages se fait sur simple présentation de la carte de tiers payant à un professionnel de santé membre dudit réseau.

L'assureur retenu dans l'enseignement catholique des Côtes d'Armor, **Harmonie Mutuelle** (MUTEX), recommandé par l'accord E.E.P. Santé, a développé son réseau de soins **Kalivia**.

Pour retrouver un partenaire membre il suffit de consulter la rubrique « Mon compte » de son espace personnel sur le site internet des assureurs recommandés. <https://www.kalivia-sante.fr/Kalivia/accueil/connexion>

L'ensemble de ces informations est détaillé dans la lettre santé ci-jointe. **Nous vous invitons à transmettre cette information à vos salariés concernés.**

III. AG2R PREVOYANCE – COTISATIONS ENSEIGNANTS 2017

L'appel de la cotisation de prévoyance AG2R des enseignants pour 2017 se fera sur la base d'une **cotisation trimestrielle forfaitaire de 32,24 € par poste d'enseignant** (Equivalent Temps Plein).

Informations complémentaires :

- La liste des postes « équivalent temps plein » des écoles primaires **2016/2017** est disponible sur notre site UDOGEC, rubrique « actualité » <http://www.udogec22.org>

- Pour les collèges et les lycées, l'équivalent temps plein d'un enseignant du 2d degré est calculé sur la base de 18 h d'enseignement par semaine. Pour obtenir le nombre de temps plein de votre établissement, il convient de diviser la Dotation Globale Horaire (DGH) définitive attribuée par l'académie à l'établissement par 18 heures.

Au 1^{er} trimestre 2017, les cotisations ont été appelées sur une base de 16 € par Equivalent Temps Plein. Une régularisation est attendue.

IV. SITUATION DE L'EMPLOI DES SALARIES DES OGEC

Chaque année, le Collège Employeur invite « les responsables des établissements qui ont à embaucher du personnel à accorder une priorité aux personnes dont l'emploi est affecté pour motifs économiques ».

Pour ces raisons (baisse des effectifs, fermeture ...), les Organismes de Gestion peuvent être amenés à procéder à des réductions de l'horaire de certains personnels ou des licenciements, alors que dans d'autres établissements des postes sont créés. Pour des raisons personnelles, certaines personnes souhaitent tout simplement une mutation.

Au cours de réunions au niveau national, régional et départemental, les représentants des OGEC et des chefs d'établissement ont réaffirmé leur volonté de développer l'information.

Afin de faciliter la communication des informations entre les différents partenaires et de proposer aux établissements qui créent un emploi, les personnes qui, après avoir travaillé pendant des années dans l'enseignement catholique, recherchent un poste, nous vous demandons de bien vouloir compléter en ligne une enquête, accessible à l'adresse internet suivante :

<https://form.jotforme.com/61641820738356>

ou par la rubrique « publications – Mai 2017 » du site internet UDOGEC.

Les établissements concernés compléteront et valideront cette enquête pour le 12 juin 2017.